



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Clermont

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 8 AVRIL 2019

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le 8 avril 2019 à 20 heures.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents : *M. Rémy Guay, conseiller*
M. Luc Cauchon, conseiller
Mme Nadine Tremblay, conseillère
M. Réal Asselin, conseiller
Mme Solange Lapointe, conseillère
M. Bernard Harvey, conseiller

Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Étaient également présents :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale
M. Daniel Desmarteaux, directeur des travaux publics et directeur général adjoint
M. Nicolas Savard, directeur du service des loisirs

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION NO 11600-04-19

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET RÉ-SOLU UNANIMEMENT QUE l'ordre du jour présenté soit adopté en conservant la mention « affaires nouvelles ».

1. **Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Approbation des procès-verbaux des assemblées extraordinaires du 25-03-2019**
4. **Appel d'offres, soumissions – acceptation de prix**
 - 4.1 Demande de paiement no 3 – Fernand Harvey & Fils Inc. – Réfection de la rue Simard
 - 4.2 Libération de la retenue – Fernand Harvey & Fils Inc. – Réfection de la rue Simard
 - 4.3 Autorisation d'appel d'offres – Travaux de réfection du chemin des Lacs (numéro civique 84 au cimetière)
 - 4.4 Autorisation d'appel d'offres – Travaux de réfection du chemin des Lacs (côté Est)
5. **Administration, finances et ressources humaines**
 - 5.1 Octroi d'aides financières
 - 5.2 Délégations et représentations
 - 5.3 Permis d'alcool activités estivales 2018
 - 5.4 Entente entre la SHQ, l'OMH de Charlevoix-Est et la Ville de Clermont
 - 5.5 Appui à la FADOQ Les Joyeux Rentiers de Clermont – Programme nouveaux horizons
6. **Travaux Publics**
7. **Urbanisme et environnement**
 - 7.1 Enseigne – 106 boul. Notre-Dame
8. **Sécurité incendie**
 - 8.1 Bilan des actions en sécurité incendie sur le territoire de la Ville de Clermont
 - 8.2 Achat d'équipement incendie
9. **Loisirs, culture et tourisme**
10. **Avis de motion et règlements**
 - 10.1 Adoption du règlement VC-406-19-1 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires
 - 10.2 Adoption du règlement VC-452-19 – Décrétant un emprunt de 341 600 \$ afin de financer la subvention du Ministère des affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du programme TECQ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Clermont

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 8 AVRIL 2019

10.3 Adoption du règlement VC-453-19 – Décrétant un emprunt de 396 000 \$ afin de financer la subvention du Ministère des affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du programme FEPTU

11. Comptes

11.1 Ratification des déboursés, prélèvements et salaires de mars 2019

11.2 Autorisation de paiement des comptes à payer au 31 mars 2019

12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS

13. Levée de l'assemblée

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

RÉSOLUTION NO 11601-04-19

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE les membres du conseil municipal acceptent les procès-verbaux des assemblées extraordinaires du 25 mars 2019 (18 h 30 et 18 h 35) et ce avec dispense de lecture ; une copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19).

4. APPEL D'OFFRES ET SOUMISSIONS

4.1 DEMANDE DE PAIEMENT NO 3 – FERNAND HARVEY & FILS INC. - RÉFECTION DE LA RUE SIMARD

RÉSOLUTION NO. 11602-04-19

ATTENDU QUE par sa résolution no. 11408-07-18 la Ville de Clermont octroyait le contrat de la réfection de la rue Simard à la compagnie Fernand Harvey & Fils Inc.;

ATTENDU l'avancement des travaux, monsieur Daniel Desmarteaux, ingénieur et directeur des travaux publics recommande de procéder à un paiement partiel ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU UNANIMEMENT de procéder au versement de la demande de paiement no 3 à la firme Fernand Harvey & Fils Inc. au montant de 23 380.74 \$ incluant les taxes applicables.

QUE la présente résolution soit adressée à Monsieur Yves Harvey, Fernand Harvey & Fils Inc., 7 rue Desbiens, Clermont, Québec G5A 1B8.

4.2 ACCEPTATION PROVISOIRE DE TRAVAUX - LIBÉRATION DE LA RETENUE – RÉFECTION DE LA RUE SIMARD

RÉSOLUTION NO. 11603-04-19

ATTENDU QUE par sa résolution no. 11408-07-18 la Ville de Clermont octroyait le contrat de la réfection de la rue Simard à la compagnie Fernand Harvey & Fils Inc.;

ATTENDU QUE la firme Fernand Harvey & Fils Inc. a complété les travaux conformément au devis d'appel d'offres ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU UNANIMEMENT de procéder à l'acceptation provisoire des travaux et de libérer 50 % de la retenue appliquée, soit 5 % du coût des travaux représentant 36 740.76 \$.

QUE la présente résolution soit adressée à Monsieur Fernand Harvey & Fils Inc., 7 rue Desbiens, Clermont (Québec) G4A 1B8.



No de résolution
ou annotation

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 8 AVRIL 2019

**4.3 AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES – TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN DES LACS (DU NO CIVIQUE 84 JUSQU'AU CIMETIÈRE)
RÉSOLUTION NO. 11604-04-19**

ATTENDU QUE la Ville de Clermont désire procéder à des travaux de réfection du chemin des Lacs du numéro civique 84 jusqu'au cimetière, sur une longueur de 400 mètres linéaires ;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a reçu confirmation d'une aide financière dans le cadre du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale de l'ordre de 416 828 \$ pour des travaux évalués à 555 770 \$;

ATTENDU QUE les frais à assumer par la Ville de Clermont dans ce projet sont disponibles dans le fonds réservé provenant des droits perçus des exploitants de carrière/sablière ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE monsieur Daniel Desmar-teaux, ingénieur et directeur des travaux publics soit autorisé à déposer sur SE@O les appels d'offres relatifs à ces travaux.

**4.4 AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES – TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN DES LACS (CÔTÉ EST)
RÉSOLUTION NO. 11605-04-19**

ATTENDU QUE la Ville de Clermont désire procéder à des travaux de réfection du chemin des Lacs – Côté est;

ATTENDU QUE les frais à assumer par la Ville de Clermont dans ce projet sont disponibles dans le fonds réservé provenant des droits perçus des exploitants de carrière/sablière;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE monsieur Daniel Desmar-teaux, ingénieur et directeur des travaux publics soit autorisé à déposer sur SE@O les appels d'offres relatifs à ces travaux.

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

**5.1 OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES
RÉSOLUTION NO 11606-04-19**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Ville de Clermont accorde les aides financières suivantes :

- | | |
|--|--------|
| • Centre d'études collégiales en Charlevoix
<i>Gala de la réussite 2019</i> | 200 \$ |
| • 106 ^e Groupe Faucon des Monts
<i>Aide financière 2019</i> | 150 \$ |
| • École secondaire du Plateau
<i>Gala de l'Excellence</i> | 150 \$ |



No de résolution
ou annotation

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 8 AVRIL 2019

5.2 DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS
RÉSOLUTION NO 11607-04-19

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET RÉ-
SOLU UNANIMEMENT QUE** la Ville de Clermont accepte les délégations sui-
vantes :

- Croix-Rouge Canadienne 80 \$
Brunch bénéfique du 28 avril 2019

5.3 PERMIS D'ALCOOL – ACTIVITÉS ESTIVALES 2019
RÉSOLUTION NO 11608-04-19

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET
RÉSOLU UNANIMEMENT QUE** Monsieur Léandre Bergeron, coordonnateur loisirs
et gestionnaire d'événements soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de
Clermont, une demande de permis pour vendre des boissons alcoolisées au cours
de l'année 2019, sur le site du Parcours des Berges « Alexis-le-Trotteur » ainsi
qu'à l'aréna de Clermont, s'il y a lieu.

QUE la présente résolution soit adressée à la Régie des alcools, des courses et
des jeux du Québec, 560 Boulevard Charest Est, Québec G1K 3J3.

**5.4 ENTENTE ENTRE LA SHQ, L'OMH DE CHARLEVOIX-EST ET LA VILLE DE
CLERMONT**
RÉSOLUTION NO. 11609-04-19

ATTENDU QUE la Société d'Habitation du Québec et la Ville de Clermont ont con-
clu une entente en vue de verser une subvention visant à réduire l'écart entre le
loyer reconnu pour un logement désigné et la partie du loyer assumé par le mé-
nage occupant ce logement dans l'immeuble de la Corporation des Patriotes ainsi
que pour un marché privé ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser l'Office municipal d'Habitation de Charlevoix-
Est à gérer le programme de supplément au loyer de la Corporation des Patriotes
(entente 9737) et du marché privé SL1 (entente 9739) ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NA-
DINE TREMBLAY ET D'UNANIMEMENT RÉSOLU QUE** la Ville de Clermont autorise
l'Office municipal d'Habitation de Charlevoix-est à gérer le programme de supplé-
ment de loyer et ce rétroactivement au 1^{er} janvier 2019;

QUE la Ville de Clermont informe la Société d'Habitation du Québec qu'elle con-
firme sa participation financière au programme de supplément au loyer.

QUE monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant, ainsi que madame
Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence le directeur général adjoint
soient autorisés à signer les ententes requises en ce sens avec la Société
d'Habitation du Québec et l'Office municipal d'Habitation de Charlevoix-Est. (P2-
2019-08-04)

**5.5 APPUI À LA FADOQ LES JOYEUX RENTIERS DE CLERMONT – PRO-
GRAMME NOUVEAUX HORIZONS**
RÉSOLUTION NO 11610-04-19

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont est conscient de
l'importance d'avoir au sein de sa municipalité, un organisme dynamique tel que
celui de la FADOQ les Joyeux Rentiers de Clermont ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Clermont

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 8 AVRIL 2019

ATTENDU QUE l'engagement des Joyeux Rentiers et de ses membres permet de regrouper les aînés, de briser leur isolement et d'organiser différentes activités culturelles et de loisirs (jeux de sociétés, danse, etc.) ;

ATTENDU également que le local de la FADOQ Les Joyeux Rentiers permet la préparation de repas deux fois la semaine pour des personnes âgées ou incapable temporairement de se nourrir adéquatement ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la FADOQ les Joyeux Rentiers de Clermont présente une demande d'aide financière au gouvernement fédéral dans le cadre du programme « Nouveaux horizons pour les aînés » ;

ATTENDU QUE cette aide financière permettra d'améliorer les installations actuelles pour les utilisateurs et leurs bénéficiaires ;

ATTENDU QUE les sources de revenus de la FADOQ Les Joyeux Rentiers ne peuvent permettre ces acquisitions et améliorations et que celles-ci deviennent indispensables pour la pérennité des services aux personnes âgées ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DÛMENT RÉSOLU QUE ce conseil municipal appuie entièrement la demande d'aide financière présentée dans le cadre du programme « Nouveaux horizons pour les aînés » et presse le gouvernement fédéral de leur accorder l'aide souhaitée leur permettant ainsi d'apporter les améliorations requises à leur bâtiment et installations.

6. TRAVAUX PUBLICS

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 INSTALLATION D'ENSEIGNE – 106 boulevard Notre-Dame RÉSOLUTION NO. 11611-04-19

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance d'une demande de PIIA concernant l'installation de deux enseignes au mur au 106 boulevard Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE tout projet d'affichage fait partie intégrante du Plan d'implantation et d'intégration architecturale et doit obtenir l'aval du comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme estiment que le projet respecte les critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA # VC-434-13 ;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution no 2019-04-519 le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal l'acceptation de la demande de permis d'installation d'enseignes ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil municipal accepte la demande de permis d'installation de deux enseignes au mur au 106 boulevard Notre-Dame.

QUE la présente résolution soit adressée à M. Julien Lavoie, inspecteur municipal.



No de résolution
ou annotation

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 8 AVRIL 2019

8. SÉCURITÉ INCENDIE

8.1 BILAN DES ACTIONS EN SÉCURITÉ INCENDIE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE CLERMONT POUR L'ANNÉE 2018
RÉSOLUTION NO 11612-04-19

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET RÉ-SOLU UNANIMEMENT QUE la Ville de Clermont accepte le bilan des actions en sécurité incendie sur le territoire la municipalité pour l'année 2018. (pièce P2-2019-04-08).

8.2 ACHAT D'ÉQUIPEMENT INCENDIE
RÉSOLUTION NO 11613-04-19

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET RÉ-SOLU UNANIMEMENT QUE la Ville de Clermont procède à l'acquisition d'habits de combats et de chapeaux de pompier, conformément à la soumission de la compagnie L'Arsenal en date du 19 mars 2019 et au prix d'achat regroupé de l'UMQ, totalisant une somme de 17 170.37 \$. Les crédits requis pour ces acquisitions seront pris à même le surplus non réservé au 31-12-2018.

9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

Madame Brigitte Harvey, directrice générale procède au dépôt du rapport annuel concernant l'application du règlement VC-448-18 sur la gestion contractuelle, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

10.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT VC-406-19-1 EN MATIÈRE DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE
RÉSOLUTION NO 11614-04-19

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 477 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit adopter un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil peut, par règlement, déléguer à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité ;

ATTENDU QUE ce règlement doit prévoir notamment le moyen utilisé pour garantir la disponibilité des crédits préalablement à la prise de toute décision autorisant une dépense, lequel moyen peut varier selon l'autorité qui accorde l'autorisation de dépenses ou le type de dépenses projetées ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*, un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 25 mars 2019 et que le projet de règlement a été déposé par un membre du conseil le 25 mars 2019.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉ-SOLU UNANIMEMENT que le règlement no VC-406-19-1 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires soit adopté.



No de résolution
ou annotation

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 8 AVRIL 2019

**10.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO VC-452-19 – DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 341 600 \$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ
RÉSOLUTION NO 11615-04-19**

ATTENDU QUE ce règlement est adopté conformément à l'article 567 de la Loi sur les Cités et villes ;

ATTENDU QUE le Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation confirmait une aide financière de 1 146 820 \$ dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) dont la lettre de confirmation signée par M. Pierre Moreau le 25 août 2014 est jointe au présent règlement pour en faire partir intégrante comme annexe 1 ;

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires municipales et de l'habitation a approuvé, le 27 juin 2017, une programmation de travaux dans le cadre du programme TECQ 2014-2018;

ATTENDU QUE cette correspondance confirmait le versement d'une aide financière de 1 146 820 \$ provenant d'une partie de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec, dont une somme de 334 870 \$ serait versée par le gouvernement du Québec sur une période de 20 ans;

ATTENDU QUE les travaux autorisés dans la programmation de travaux TECQ concernaient la réfection des infrastructures d'aqueduc et d'égout de la rue du Parc Daniel et de la rue Simard et que ces travaux ont été réalisés, pour un coût total de 1 649 575 \$;

ATTENDU QUE notre municipalité doit emprunter l'équivalent de la part de la subvention du gouvernement du Québec, soit 334 871 \$ et que des frais additionnels d'environ 2 % sont ajoutés pour compenser les frais de financement soit 6 729 \$, totalisant un emprunt de 341 600 \$;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 25 mars 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le règlement no VC-452-19 décrétant un emprunt de 341 600 \$ afin de financer la subvention du Ministère des affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) soit adopté.

**10.3 ADOPTION DU DE RÈGLEMENT NO VC-453-19 – DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 396 000 \$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME FEPTU
RÉSOLUTION NO 11616-04-19**

ATTENDU QUE ce règlement est adopté conformément à l'article 567 de la Loi sur les Cités et villes ;

ATTENDU QUE le Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation confirmait une aide financière de 987 050 \$ dans le cadre du Programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées dont la lettre de confirmation signée par M. Martin Coiteux le 23 janvier 2017 est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe 1 ;

ATTENDU QU'un protocole d'entente signé le 9 août 2017 a confirmé le versement de 392 442 \$ par le gouvernement du Québec sur une période de 20 ans ;

ATTENDU QUE les travaux autorisés concernaient la réfection des infrastructures d'aqueduc et d'égout de la rue Larouche et que le montant des travaux admissibles était de 1 189 217 \$;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Clermont

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 8 AVRIL 2019

ATTENDU QUE le coût total des travaux réalisés a été de 1 176 494 \$, ce qui portait la participation financière du Gouvernement du Québec à 388 243 \$;

ATTENDU QUE notre municipalité doit emprunter l'équivalent de la part de la subvention du gouvernement du Québec, soit 388 243 \$, pour défrayer les coûts payables pour la réfection de la rue Larouche et que des frais additionnels d'environ 2 % sont ajoutés pour compenser les frais de financement soit 7 757 \$, totalisant un emprunt de 396 000 \$; »

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 25 mars 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le règlement no VC-453-19 décrétant un emprunt de 396 000 \$ afin de financer la subvention du ministère des affaires municipales et de l'habitation dans le cadre du programme « Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTU) soit adopté.

11. COMPTES

11.1 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET SALAIRES DE MARS 2019 RÉSOLUTION NO 11617-04-19

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des déboursés, prélèvement et salaires du mois de mars 2019;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT de ratifier les déboursés de mars 2019 au montant de 220 116.87 \$ ainsi que le versement des salaires de février 2019 pour un montant total de 83 425.72 \$ et portant le numéro de pièce P3-2019-04-08.

11.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER AU 31-03-2019 RÉSOLUTION NO 11618-04-19

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste suggérée de paiement des comptes à payer de mars 2019 ;

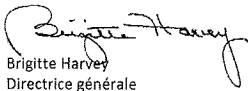
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de février 2019 et autorise la directrice générale ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de 105 221.77 \$ et portant le numéro de pièce P3-2019-04-08.

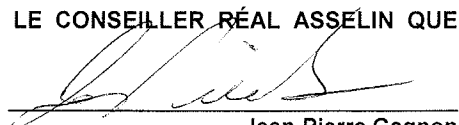
12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS


13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE RÉSOLUTION NO 11619-04-19

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN QUE l'assemblée soit levée à 20 h 30.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE


Brigitte Harvey
Directrice générale


Jean-Pierre Gagnon
Maire


Brigitte Harvey
Directrice générale